

BE-A0542\_722565\_803175\_FRE

Inventaire des archives du notaire Jean-  
Bernard Bar (1798-1799)



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

---

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès et de reproduction.....	4
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Archives.....	5
Historique.....	5
Acquisition.....	6
Contenu et structure.....	7
Contenu.....	7
Sélections et éliminations.....	7
Accroissements / compléments.....	7
Mode de classement.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
Archives du notaire Bar Jean-Bernard.....	9

## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:  
Notaire Bar Jean-Bernard

Période:  
1798 - 1799

Numéro du bloc d'archives:  
BE-A0542.816

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 2.00
- Etendue inventoriée: 0.01 m

Dépôt d'archives:  
Archives de l'Etat à Louvain-la-Neuve

Producteurs d'archives:  
Bar, Jean Bernard, 1796-1801

Consultation et utilisation

### *CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION*

Conformément à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), seuls les actes et les répertoires notariaux de plus de 100 ans sont publics.

Quiconque peut les consulter sans justifier de son identité. Leur consultation est toutefois soumise aux règlements en vigueur aux Archives de l'État. Seules les reproductions obtenues par numérisation (scanner) ou par reader-printer sont autorisées. La reproduction des actes de plus de 100 ans est en principe libre. Elle est soumise au tarif en vigueur aux Archives de l'État.

### *CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES ET CONTRAINTES TECHNIQUES*

De mauvaises conditions de conservation ont fortement fragilisé les documents décrits dans cet inventaire. Il est demandé aux lecteurs de manipuler ces documents avec la plus grande vigilance.

---

Histoire du producteur et des archives

## PRODUCTEUR D'ARCHIVES

### NOM

Bar Jean-Bernard.

### HISTORIQUE

Le 3 prairial an IV (22 mai 1796), un arrêté du Directoire exécutif imposait aux Départements réunis la législation française relative à l'organisation du notariat et décrétait que " *tous les offices, emplois et commissions de notaires, tabellions, hommes de fief ou autres du même genre, sous quelque dénomination qu'ils soient connus, sont déclarés vacans et supprimés*". Les administrations départementales dont celle de la Dyle devaient fixer le nombre et les résidences des nouveaux notaires et nommer des citoyens dignes de remplir ces fonctions <sup>1</sup>. Les deux notaires qui instrumentaient à Walhain, René Alexandre Malfroid et Henry Joseph Henry ne seront pas renouvelés dans leurs fonctions lors de cette restructuration <sup>2</sup> et la résidence notariale de Walhain sera supprimé. Désormais, seul un notaire officierait dans le canton de Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin. Le 15 brumaire an V (5 novembre 1796), la majeure partie des notaires de l'actuel Brabant wallon étaient nommés. La résidence de Nil-Sint-Vincent demeurait sans titulaire dans un premier temps avant d'être confiée à Jean-Bernard Bar <sup>3</sup>. Il sera remplacé le 13 messidor an X (2 juillet 1802) par Fortamps François Xavier <sup>4</sup>.

## ARCHIVES

### HISTORIQUE

Le 7 octobre 1531, Charles Quint posait les bases du notariat au sein des Pays-Bas en imposant un examen aux candidats notaires. Dès 1540, il fut ordonné aux notaires, sous peine de privation de leur office, d'enregistrer dans l'ordre chronologique les actes qu'ils délivraient et de les signer. Malgré ces dispositions, les disparitions d'actes notariaux étaient fréquentes. Pour y remédier le Conseil de Brabant institua, le 18 mai 1680, le Notariat général de Brabant. Celui-ci fut chargé de conserver les protocoles des notaires et d'en délivrer d'éventuelles copies. Initialement, l'ensemble des protocoles du duché

---

1 Recueil des lois de la République française et des arrêtés et actes des autorités constituées dans les départements réunis, t. VIII, pp. 274-285.

2 Affiche des notaires non compris dans le nouvel établissement du 8 novembre 1796 (18 brumaire an V). Archives de l'État à Bruxelles, Administration centrale du département de la Dyle, n° 3794.

3 Jean-Bernard Bar est né le 18 août 1742 à Nil-Saint-Vincent et y est décédé le 18 janvier 1802.

4 Archives de l'État à Bruxelles, Administration centrale du département de la Dyle, n° 977.

de Brabant devait être déposé au Notariat général. Toutefois, au cours du XVIIIème siècle différentes villes dont celle de Nivelles obtinrent l'autorisation de conserver les minutes des notaires décédés dans l'étendue de leur ressort respectif. Le Notariat général du Brabant s'installa dans un premier temps au sein des locaux du Conseil de Brabant et les minutes notariales furent conservées avec les archives dudit conseil dans les locaux de la Grande Boucherie à Bruxelles. Après le bombardement de Bruxelles en août 1695 et l'incendie qui ravagea le siège du Conseil de Brabant, les protocoles qui n'avaient pas été détruits furent transférés dans la porte de la première enceinte dite de Treurenberg avant de rejoindre, en 1783, le nouvel hôtel du Conseil de Brabant près du Parc de Bruxelles. À l'origine, il était prévu que les protocoles de tous les notaires du duché y soient déposés, mais en définitive, seules les archives des notaires du quartier de Bruxelles, du Brabant wallon, à l'exception de la ville de Nivelles et de son ressort, et de quelques localités des quartiers de Louvain et d'Anvers y furent conservés.

Le notariat général de Brabant disparut lors de la suppression du Conseil de Brabant en 1795. Les archives du notariat général de Brabant furent alors déplacées au palais de justice de Bruxelles. Sous le régime français, les notaires deviennent des fonctionnaires publics. Les actes notariés devaient obligatoirement être présentés à l'enregistrement. Par arrêté royal du 18 décembre 1858, ils furent versés aux Archives générales du Royaume, en même temps que les archives du Conseil de Brabant, de l'Office fiscal, de la Cour féodale et du Grand Conseil de Malines. En 1862, Louvain, Tirlemont, Léau et Nivelles firent de même.

## ACQUISITION

Les minutes du notaire Jean-Bernard Bar furent conservées par ses successeurs en droit et ne furent versées aux Archives de l'État à Louvain-la-Neuve qu'en 2020 par Luc de Burlet, notaire à Nil-Saint-Vincent.

## Contenu et structure

### *CONTENU*

Les archives notariales comprennent trois types de documents : les répertoires de minutes, les minutes et les tables alphabétiques. Les répertoires des minutes sont des listes récapitulatives des actes passés, qui précisent les noms des parties, les types d'actes et la date des actes. Ces listes sont le plus souvent présentées de manière chronologique.

La minute désigne l'original d'un acte authentique reçu par le notaire et conservé par lui. Sur base de cet original, le notaire délivre des copies (copies simples, authentiques, exécutoires). Contrairement aux minutes, dans le cas d'actes reçus en brevet par le notaire l'original est remis aux clients, ce qui explique leur absence dans les archives notariales.

#### *Langues et écriture des documents*

Les documents décrits dans le présent inventaire sont en français.

### *SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS*

Les minutes et répertoires d'actes notariés doivent être intégralement conservés.

### *ACCROISSEMENTS / COMPLÉMENTS*

Ce fonds d'archives présente d'importantes lacunes. Seul le répertoire des actes de l'an VII (1798-1799) et quelques actes de la même année ont été conservés.

### *MODE DE CLASSEMENT*

Le répertoire a été placé en ouverture d'inventaire, suivent les minutes classées chronologiquement.



## Description des séries et des éléments

- 1** ARCHIVES DU NOTAIRE BAR JEAN-BERNARD  
Répertoire des actes notariés. 9 vendémiaire an VII (30 septembre 1798)-5ème jour complémentaire an VII (21 septembre 1799).  
1 chemise
- 2** Minutes des actes notariés. 9 vendémiaire an VII (30 septembre 1798)-11 ventôse an VII (1er mars 1799).  
1 chemise